



▲ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ▲ CHAMPIGNE ▲
 ▲ CONTIGNE ▲ MARIGNE ▲ BRISSARTHE ▲
 ▲ CHERRE ▲ SOEURDRES ▲ QUERRE ▲

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 septembre 2021

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune nouvelle LES HAUTS-D'ANJOU, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, mairie déléguée de Champigné, 36 rue Henri Lebasque à Champigné sur convocation et sous la présidence de Madame Maryline LEZE, Maire. Le quorum est atteint selon le nombre prescrit par la loi à **20h09**.

1. Quorum

1	LEZE	Maryline	P	16	CHIRON	Jacky	P	30	BERTIN	Jérémy	P
2	DESNOËS	Estelle	P	17	BOULEAU	Pascal	P	31	GUIHENNEUC	Marianne	AE
3	POMMOT	Michel	P	18	LETHIELLEUX	Jean-Michel	P	32	FOUIN	Marion	P
4	LANGLAIS	Véronique	P	19	BERNIER	Catherine	P	33	RABOUAN	Justine	AE
5	DRIANCOURT	Marc-Antoine	P	20	PERTUISEL	Roselyne	P	34	RICHARD	Maud	P
6	SANTENAC	Rachel	P	21	PREZELIN	Éric	P	35	KLEIN	Bernadette	P
7	THEPAUT	Michel	P	22	MARTIN	Alain	AE	36	BOURRIER	Alain	P
8	BURON	Christelle	P	23	CHABIN	Nathalie	P	37	CHATILLON	Jean-Yves	P
9	ERMINE	Benoît	P	24	BRICHET	Stéphane	P	38	LEOST	Marie-Hélène	AE
10	FRANCOIS	Marie-Jeanne	P	25	RIVENEAU	Annie	AE	39	FLAMENT	Sophie	AE
11	MASSEROT	Christian	P	26	JOUANNEAU-FERRON	Laetitia	P	40	GUILLOT	Jean-François	AE
12	BOUDET	Marie-Christine	P	27	JAMIN	Grégoire	AE	41	BODIN	Freddy	P
13	FOUIN	Dominique	P	28	PAULY-MOREAU	Noémie	A	42	GUERIN	Aurélie	P
14	NOILOU	Jean-Claude	AE	29	MASSE	Stéphane	AE	43	BESSON	Bernard	A
15	LAURIOU	Jean-Yves	P								

1	Monsieur Jean-Claude NOILOU	Donne pouvoir à	Madame Rachel SANTENAC
2	Monsieur Alain MARTIN	Donne pouvoir à	Monsieur Marc-Antoine DRIANCOURT
3	Madame Annie RIVENEAU	Donne pouvoir à	Madame Estelle DESNOËS
4	Monsieur Grégoire JAMIN	Donne pouvoir à	Monsieur Christian MASSEROT
5	Madame Marianne GUIHENNEUC	Donne pouvoir à	Monsieur Marie-Christine BOUDET
6	Madame Justine RABOUAN	Donne pouvoir à	Madame Marie-Jeanne FRANCOIS
7	Madame Sophie FLAMENT	Donne pouvoir à	Monsieur Alain BOURRIER
8	Monsieur Jean-François GUILLOT	Donne pouvoir à	Monsieur Alain BOURRIER

A l'ouverture de séance, à 20h10 :

Nombre de conseillers en exercice	43
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoir	8
Quorum (sous le régime de la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire)	22 élus abaissé à 15 élus
Nombre de voix exprimées (présents et pouvoirs)	39

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Eric PREZELIN, conseiller municipal de la commune déléguée de Champigné, est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 16 mars 2021

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	8

3. Information

Intervention de **Monsieur DUPONT**, représentant la société WIMOOV, sur la question de la mobilité.

Présentation en début de séance : à 20h15.

Fin de présentation à 20H44.

Séance débutée à 20H46.

4. Ordre du jour

1. Dénomination de nouvelle voie, ZA de la Fontaine à Champigné
2. Dénomination de nouvelle voie, ZAC de la Coudre, Champigné
3. Approbation du compte-rendu d'activité collectivité (CRAC), Domaine de la Coudre, Champigné
4. Rétrocession espaces publics, Lotissement Rue Maurice Allard, Châteauneuf-sur-Sarthe
5. Lancement de la procédure d'aliénation des chemins ruraux
6. Désaffectation de la voie communale menant au lieudit Malle Demeure, Champigné
7. Rétrocession avec Podeliha, Rue des Ruisseaux, Contigné
8. Vente d'herbes sur pied
9. Cession ZA des Groies, Châteauneuf-sur-Sarthe – Les 3 cerisiers de Miré
10. SIEMML - demande de subvention Ecole Kirikou, Brissarthe (BEE 2030)
11. Sécurisation abords Cochetière (RD n°768) – signature convention participation financière communale
12. Tableau des effectifs- création de postes
13. Temps de travail des agents
14. Modification de la composition du comité consultatif de Marigné

15. *Modification de la composition des commissions municipales*
16. *Modification de la composition du CCAS*
17. *CCVHA – Fonds de solidarité*
18. *Rattrapage d'amortissements des biens de la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe*
19. *Dégrèvement de TFB 2021 – COVID19*
20. *DM 03 - Budget Général*
21. *DM 01- Budget annexe « Lotissement de Cherré »*
22. *DM 01- Budget annexe « Lotissement de Marigné »*
23. *Subvention OGEC Saint-François Xavier et OGEC Saint-Joseph*
24. *Coût à l'élève*

Cadre de vie – Aménagement du territoire

1. Dénomination de nouvelle voie, ZA de la Fontaine à Champigné

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité de la Fontaine à Champigné, suite au permis d'aménager n° PA 049 080 20 N0002 déposé par la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, une nouvelle voirie a été créée afin de desservir les 3 lots viabilisés.

Il est proposé d'attribuer à cette nouvelle voirie le nom « impasse de la mare ».

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

2. Dénomination de nouvelle voie, ZAC de la Coudre, Champigné

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Le plan d'aménagement des tranches 2 et 3 du Domaine de la Coudre sur la ZAC de la Coudre à Champigné a évolué et les tranches 2 et 3 ont été supprimées au profit d'une tranche 2 qui a été phasée : 1, 2, 2b (espaces verts), 3, 4 et 4b. Les voiries ont donc été revues et les dénominations précédentes n'ont plus valeur à s'appliquer.

Les élus de Champigné et le comité consultatif proposent le nom de « rue des Dahlias ».

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

3.	Approbation du compte-rendu d'activité collectivité (CRAC), Domaine de la Coudre, Champigné
-----------	--

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Le compte rendu d'activité de la collectivité (CRAC) d'ALTER pour « Domaine de la Coudre » sur la commune déléguée de Champigné établit qu'au 31 décembre 2020, la situation de la trésorerie de l'opération est positive à 218.000 € (deux cent dix-huit mille euros). Les dépenses réglées à ce jour ont été préfinancées par ALTER CITES.

ALTER propose au Conseil municipal d'approuver le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2020 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 5 053 000 € (cinq millions cinquante trois mille euros) ;

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

4.	Rétrocession espaces publics, Lotissement Rue Maurice Allard, Châteauneuf-sur-Sarthe
-----------	---

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Par délibération n°20210316-10 en date du 16 mars 2021, le Conseil municipal a acté la rétrocession dans le domaine public communal, des voiries du lotissement situé Rue Maurice Allard à Châteauneuf-sur-Sarthe, issu d'un permis d'aménager déposé par les conjoints CHESNEAU.

Il est proposé que cette rétrocession se fasse à l'euro symbolique.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	1	Dont pouvoir(s)	0
POUR	38	Dont pouvoir(s)	08

5.	Lancement de la procédure d'aliénation des chemins ruraux
-----------	--

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

La présente délibération fait l'objet d'un report au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

6.	Désaffectation de la voie communale menant au lieudit Malle Demeure, Champigné
-----------	---

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

M. Xavier PAULZE d'IVOY DE LA POYPE, a fait à la commune une proposition financière concernant la cession d'un chemin rural présent sur une propriété qu'il va acquérir. En plus d'être enclavé au sein de la ladite propriété, le tracé de ce chemin a disparu et n'a plus de rôle de liaison.

La proposition financière de M. Xavier PAULZE d'IVOY DE LA POYPE est de 2000 € net vendeur pour la cession des parcelles 065 C 1226 et 065 C 1227 d'une superficie de 1829 m².

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

7.	Rétrocession avec Podeliha, Rue des Ruisseaux, Contigné
-----------	--

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Dans le cadre de la régularisation de plusieurs emprises foncières, Podeliha souhaite rétrocéder à la commune les parcelles : 105 B 785 (116 m²), 105 B 790(14 m²) et 105 B 800 (83 m²).

Il est prévu que cette régularisation se fasse à l'euro symbolique et que tous les frais annexes (notaire et géomètre) soient à la charge de Podeliha.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

8. Vente d'herbes sur pied**Rapporteur : Véronique LANGLAIS**

Pour 2021, le ramassage du foin étant déjà réalisé, il s'agit de faire une régularisation au travers d'une vente d'herbes sur pied aux deux agriculteurs concernés.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

9. Cession ZA des Groies, Châteauneuf-sur-Sarthe – Les 3 cerisiers de Miré**Rapporteur : Michel POMMOT**

La société LES 3 CERISIERS DE MIRE, représentée par M. DESCHEPPER Jérôme (HABSYS BOIS), souhaite acquérir une bande enherbée appartenant à la commune pour le prix de 1 € par m².

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

10. SIEML - demande de subvention Ecole Kirikou, Brissarthe (BEE 2030)**Rapporteur : Christian MASSEROT**

Le conseil municipal est invité à délibérer pour prendre une demande de subvention auprès du SIEML concernant la réalisation de travaux de rénovation et de transition énergétique à l'école Kirikou.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

11.	Sécurisation abords Cochetière (RD n°768) - signature convention participation financière communale
------------	--

Rapporteur : Maryline LEZE

L'Agence technique départementale (ATD) souhaite procéder à la sécurisation des abords du lieudit « La Cochetière » (situé sur la RD 768 à Champigné), en lien avec l'entreprise SAS POMONE et la commune Les Hauts-d'Anjou.

Le coût estimatif total du chantier est fixé à 60 000 € TTC. La commune participe au financement à hauteur de 25%.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

Ressources et Moyens

Commission : Ressources Humaines

12.	Tableau des effectifs- création de postes
------------	--

Rapporteur : Christelle BURON

6 postes, devenus vacants à la suite de démissions, départs à la retraite, et de changement de grade, sont proposés à la suppression au Comité Technique du 14 octobre prochain, les besoins de la collectivité nécessitent de créer les nouveaux postes suivants, en adéquation avec les nouveaux cadres d'emploi, à compter du 1^{er} octobre 2021 :

EMPLOIS PERMANENTS :

- 1 POSTE : CADRE D'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE (Filière technique catégorie C) à temps non complet (27,70/35èmes).
- 1 POSTE : CADRE D'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE (Filière technique catégorie C) à temps non complet (12/35èmes), afin d'assurer le service des repas du midi aux locataires du « Béguinage ».
- 2 POSTES : CADRE D'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE (Filière technique catégorie C) :
Dans le cadre du fonctionnement du service Restauration scolaire à temps non complet :
 - Un poste à 2,78/35èmes
 - Un poste à 4,71/35èmes

EMPLOIS NON PERMANENTS :

- 1 POSTE : CADRE D'EMPLOI ANIMATEUR (Filière animation catégorie B)
à compter du 1^{er} octobre 2021, pour une durée d'un an, à temps complet.

- 1 POSTE : CADRE D'EMPLOI ADJOINT D'ANIMATION (Filière animation catégorie C)
Adjoint d'animation à compter du 1^{er} octobre 2021 et jusqu'au 7 juillet 2022, à temps non complet (21,08/35èmes).

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

13.	Temps de travail des agents
------------	------------------------------------

Rapporteur : Christelle BURON

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux, et un retour obligatoire aux 1607 heures, effectif au 1^{er} janvier 2022.

Or, ni les communes historiques ni la commune nouvelle LES HAUTS-D'ANJOU n'avaient mis en place de protocole dérogatoire aux 1607 heures.

Il convient d'acter le temps de travail des agents au sein de la commune des HAUTS-D'ANJOU.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

Instances

14. Modification de la composition du comité consultatif de Marigné

Rapporteur : **Maryline LEZE**

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

Composition des comités consultatifs			
Commune déléguée		Membres désignés	
		Nom	Prénom
Marigné	Présidée par : LANGLAIS Véronique	BOISBOUVIER	Daniel
		HOSTIER	Gérard
		BOISIAUD	Jean-Pierre
		CLAVREUL	Nicolas
		JOSELON	Yohann
		CHIRON	Elodie
		PERDRIAU	Jean-François

15. Modification de la composition des commissions municipales

Rapporteur : **Maryline LEZE**

Monsieur Jean-Michel LETHIELLEUX souhaite intégrer la commission Famille Solidarité Enfance.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

16. Modification de la composition du CCAS

Rapporteur : **Maryline LEZE**

Par courrier réceptionné le 19 juillet 2021, **Madame Charlotte CONGNARD**, a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil Communal d'Action Sociale ;

Monsieur Freddy BODIN, suivant de liste, est appelé à siéger à la suite de cette vacance et intègre, à ce jour, le Conseil Communal d'Action Sociale, déclaré ainsi au complet.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

Ressources et Moyens

Commission : Finances

Finances-Fiscalité

17.	CCVHA – Fonds de solidarité
------------	------------------------------------

Rapporteur : Michel POMMOT

La communauté de communes des VALLEES DU HAUT-ANJOU et les communes avaient mis en place en 2020 un fonds de soutien aux entreprises dans le contexte de la crise sanitaire, et le financement de ce dispositif avait été établi comme suit : 13.80 euros par habitant. Or, ce fonds n'a pas été entièrement consommé. La participation définitive de la commune LES HAUTS-D'ANJOU a été réévaluée au montant réel.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

18.	Rattrapage d'amortissements des biens de la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe
------------	---

Rapporteur : Dominique FOUIN

Les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues d'amortir, conformément aux dispositions de l'article L.2321-2 27° du CGCT ;

Le passage en commune nouvelle de plus de 3 500 habitants oblige le rattrapage des amortissements sur les immobilisations soumises à amortissement obligatoire, liés aux exercices antérieurs, par opération d'ordre non budgétaire ; ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et elles n'ont aucun impact sur les résultats de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

19.	Dégrèvement de TFB 2021 – COVID19
------------	--

Rapporteur : Dominique FOUIN

En réponse au geste fait lors de la crise sanitaire par les propriétaires de locaux occupés par tout établissement ayant fait l'objet d'une fermeture administrative continue entre le 15 mars 2020 et le 8 juillet 2021 en raison de la pandémie, qui ont accordé une remise totale de loyer au titre de 2020, la commune LES HAUTS-D' ANJOU institue un dégrèvement de sa part de taxe sur le foncier bâti au titre de 2021.

Le bénéfice du dégrèvement sera accordé sur demande du propriétaire avant le 1er novembre 2021, sur justificatif de la remise de loyers et de l'utilisation des locaux.

M. Michel THEPAUT n'a pas pris part à ce vote.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	38	Dont pouvoir(s)	08

20.	DM 03 - Budget Général
------------	-------------------------------

Rapporteur : Dominique FOUIN

Etant nécessaire de prendre en compte des dépenses et recettes, autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il convient de modifier le budget primitif 2021 du budget général suivant le tableau ci-annexé :

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

21. DM 01- Budget annexe « Lotissement de Cherré »**Rapporteur : Dominique FOUIN**

Etant nécessaire de prendre en compte les résultats 2020 sans les arrondir, autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il convient de modifier le budget annexe « lotissement de Cherré » 2021 suivant le tableau ci-annexé :

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

22. DM 01- Budget annexe « Lotissement de Marigné »**Rapporteur : Dominique FOUIN**

Etant nécessaire de prendre en compte les résultats 2020 sans les arrondir, autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il convient de modifier le budget annexe « lotissement de Marigné » 2021 suivant le tableau ci-annexé :

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

Service à la population
Commission : Solidarité- Famille-Education

EDUCATION**23. Subvention OGEC Saint-François Xavier et OGEC Saint-Joseph****Rapporteur : Rachel SANTENAC**

La collectivité participe à hauteur de 444 € maximum par classe dans le cadre des sorties pédagogiques des écoles publiques de son territoire.

La collectivité subventionne de la même manière les deux écoles privées, pour l'organisation de sorties pédagogiques durant l'année 2021 à raison de :

- L'OGEC de l'école privée SAINT FRANCOIS XAVIER : 444 € x 7 classes = 3 108.00 € ;
- L'OGEC de l'école privée SAINT JOSEPH : 444 € x 3 classes = 1 332 € ;

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

24.	Coût à l'élève
------------	-----------------------

Rapporteur : Rachel SANTENAC

Le coût moyen d'un élève des écoles publiques est désormais calculé, sur la base des listes nominatives définitives des effectifs de l'ensemble des écoles publiques du territoire communal à la rentrée 2019-2020, en tenant compte des frais de fonctionnement de l'ensemble des huit écoles publiques présentes sur le territoire communal Les Hauts d'Anjou.

Il est proposé de fixer le montant du forfait communal par élève à **644.98 €** au titre de l'année 2021.

Le conseil municipal a voté :

ABSTENTION	0	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	0	Dont pouvoir(s)	0
POUR	39	Dont pouvoir(s)	08

25.	Affaires diverses
------------	--------------------------

Revue des évènements et cérémonies passées.
Revue des évènements et cérémonies à venir.

Fin de séance 22h46